



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la MRC de Matawinie, tenue le 10 avril 2019, a été adopté le règlement 202-2019 modifiant le règlement 187-2017 relatif au camping sur les terres du domaine de l'État et il entre en vigueur ce jour de publication.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE SEPTIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et
directeur général